

N°/Réf. : VM 17/659

Date de convocation :  
21/03/2017

Date d'affichage :  
23/03/2017

Nbre de conseillers :

En exercice	27
Présents	19
Votants	26

Objet :

**FINANCES**

FISCALITE LOCALE 2017 : VOTE  
DES TAUX

Affichage  
(extrait délibération)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSENS

L'an deux mil dix-sept,

Le 28 Mars à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Alain THIEFFENAT, Maire**

Etaient présents

MM. THIEFFENAT, CALLE, Mme GOUBET-ETELLIN, M. DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, M. BESSON, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GAJA, GOUGOU, DEL MEDICO, PIENNE, BLANCHET, M. REGE GIANESSO, COPPA, BURDIN, COCCHI, DUPENLOUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

M. NANTOIS	POUVOIR A	MME PAISANT
MME MANIPOUD	POUVOIR A	M. BESSON
M. GRANGEAT	POUVOIR A	M. DEMANGEOT
M. MESSEGUEN	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
M. DE BUTTET	POUVOIR A	MME BLANCHET
MME RIGOLETTI	POUVOIR A	M. BURDIN
MME CECCON	POUVOIR A	M. COPPA

Absent

M. FACCHIN

MME PIENNE a été élue Secrétaire de séance.

M. LE MAIRE et M. CALLÉ – Adjoint aux Finances – proposent la fiscalité locale 2017 avec augmentation par rapport à 2016 de 2,5 %.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide **par 20 voix pour et 6 voix contre**

➤ **DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2017 à :

TAXE D'HABITATION	9,05 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	20,58 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	72,32 %

*Cette délibération annule et remplace celle n°542, transmise en Préfecture le 04 Avril 2017.*

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire,  
Monsieur Alain THIEFFENAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300318-20170328-659-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017